



Rapport Audition AMAT

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT
Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France
Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France

Date de la réunion : 13 février 2026

Heure: 11h00

Prénoms, noms et fonctions des personnes présentes à l'audition :

- Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Maire de la commune d'Holtzheim
- Danielle DAMBACH, 2^e vice-présidente, présidente déléguée en charge de la transition écologique, et de la planification urbaine et nature de l'Eurométropole de Strasbourg, Maire de la commune de Schiltigheim
- Elsa MILLION, collaboratrice de cabinet et coordinatrice du pôle transformation écologique et économique, Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Yves ZIMMERMANN, Cadre territorial en poste à la Direction générale, Directeur de projet Agenda 2030, Directeur de projet Capitale verte européenne, Ville et Eurométropole de Strasbourg

Nom de l'institution sollicitée pour l'audition : Eurométropole de Strasbourg

Ville de rattachement : Strasbourg, Bas-Rhin, Grand Est

Thème de l'audition : Pilotage de la transition énergétique et résilience opérationnelle

En lien avec le lot d'ODD analysé : n° 1 et n°2

Et notamment l'ODD 11 Villes et communautés durables

l'ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Compte Rendu de l'audition

Depuis 2020, l'Eurométropole de Strasbourg a placé la **thématique du climat** au centre de sa feuille de route, faisant de cette préoccupation le **guide principal de toutes les politiques publiques**. Cette ambition vise à **rendre opérationnelle la transition écologique sur l'ensemble des pistes d'action** des 33 communes de l'Eurométropole, tout en s'engageant sur les **objectifs de développement durable** (ODD) de l'ONU. Dès leur arrivée, les élus ont proclamé **l'état d'urgence climatique pour la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg**, en mettant en œuvre et en étendant notamment des projets initiés par la métropole en 2019. L'objectif est que les communes s'emparent pleinement de ces sujets grâce à une **dynamique territoriale et partenariale forte**.

Cadre opérationnel et outils de planification

L'action s'appuie sur le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET), un **outil réglementaire** qui définit un cadre stratégique avec des objectifs précis et des actions associées pour les 33 communes de la métropole.

Bien qu'intervenant sur des champs de compétence distincts, la Ville et l'Eurométropole se sont engagées pour assurer la transparence et l'efficacité de cette trajectoire, dans des démarches d'évaluation et de suivi, notamment via la labellisation « **Territoire engagé transition écologique** » de l'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Afin d'accompagner le **déploiement territorial**, chaque commune de l'Eurométropole dispose d'un « **Portrait communal** » (comme celui de Vendenheim présenté au cours de l'audition), sous forme de livret détaillant les **indicateurs locaux** tels que la qualité de l'air, la part des terres agricoles ou la performance énergétique des bâtiments. **L'Agence du Climat** joue ici un rôle important auprès des communes pour massifier les conseils en énergie, favorisant la décarbonation.

Les piliers de la transition écologique

Afin de traduire ces ambitions en résultats tangibles, la collectivité a structuré son intervention autour de **quatre piliers opérationnels** : les mobilités décarbonées ; la végétalisation et la déminéralisation ; l'énergie et l'isolation ; la consommation responsable. Sans viser l'exhaustivité, des réalisations et des mesures concrètes illustrent cette action.

- **Les mobilités décarbonées**

L'Eurométropole de Strasbourg investit massivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accélérer la transition vers des mobilités responsables, secteur qui représente 35 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

La mise en œuvre d'une **Zone à Faibles Émissions** (ZFE) constitue à ce titre un levier majeur pour transformer durablement les habitudes de déplacement et améliorer la qualité de l'air. Le déploiement du **Réseau Express Métropolitain** (REME), premier RER en province, permet d'organiser cette transition à l'échelle du bassin de vie. Le développement du plan vélo se concrétise notamment par la création d'un « Ring vélo » pour sécuriser le contournement du centre-ville. Les **extensions de tramway**, comme la ligne F ou la ligne D vers Kehl, renforcent la **connexion entre les communes et favorisent la coopération transfrontalière** avec

l'Allemagne. Cette dynamique permet d'entretenir une collaboration ancienne concernant **l'ensemble du bassin de vie rhéna**n, facilitant, en outre, des actions communes de sensibilisation aux enjeux climatiques par-delà les frontières.

- **La végétalisation, la déminéralisation et la biodiversité**

L'adaptation aux dérèglements climatiques est une **priorité** pour ce territoire situé dans une **cuvette géographique** subissant des canicules de plus en plus intenses. La collectivité mise sur la **déminéralisation des cours d'écoles et des espaces publics** pour briser les **îlots de chaleur** urbains et favoriser la **perméabilité des sols**. La mise en place d'un **Atlas de la Biodiversité Communale** sur les 33 communes de l'Eurométropole permet désormais d'éclairer chaque décision d'aménagement grâce à un **recensement précis de la faune et de la flore** au niveau local tout en sensibilisant le public aux enjeux de la biodiversité. Parallèlement, des **trames noires** sont instaurées via l'extinction totale ou partielle de l'éclairage public pour préserver les écosystèmes nocturnes.

Strasbourg se distingue également par ses **trois réserves naturelles nationales** en forêt rhénane (Rohrschollen, Neuhof-Illkirch, La Robertsau-La Wantzenau), **classées Ramsar**. La collectivité porte une attention particulière à ses forêts rhénanes et périurbaines, véritables poumons verts du territoire ; la stratégie forestière vise à renforcer la **résilience de ces massifs** face au changement climatique tout en préservant leurs **fonctions de puits de carbone** et de **réservoirs de biodiversité**. Au cœur de cette politique de préservation se trouve le programme « **Rhin vivant** », que l'Eurométropole accompagne aux côtés de la Région. Ce programme vise à restaurer les **fonctionnalités écologiques du fleuve**, à **protéger la nappe phréatique rhénane** et à **favoriser la biodiversité des milieux aquatiques** à travers une **gestion coordonnée et durable de la ressource en eau**.

La collectivité souligne l'importance du « **Contrat Eau et Climat** » conclu avec **l'Agence de l'Eau**. Ce **partenariat stratégique** récemment renouvelé constitue un levier opérationnel pour répondre aux enjeux de qualité et de traitement de l'eau.

Enfin, la stratégie se traduit également de manière opérationnelle par l'exercice de la **compétence GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de la collectivité. Ce volet assure la protection concrète des populations et des milieux contre les risques de débordements, notamment par **l'entretien et la construction de digues** le long du fleuve.

- **L'énergie renouvelable et l'isolation du bâtiment**

Le volet énergétique repose sur une stratégie de **sobriété énergétique** et d'**isolation des bâtiments** publics prioritaires, comme les écoles, couplée au développement massif de **ressources locales décarbonées**. Un **vaste plan de rénovation thermique** cible en priorité ces infrastructures ainsi que les passoires énergétiques classées G afin de réduire la consommation globale du territoire.

En parallèle, la collectivité déploie un **mix énergétique diversifié** pour assurer une **production d'énergie verte à grande échelle**. Elle exploite, par exemple, la **chaleur fatale** issue de l'industrie sidérurgique du Port Autonome et de l'usine de valorisation des déchets, tout en misant sur le solaire, la géothermie profonde et le potentiel hydroélectrique du Rhin. Cet effort

est complété par la **valorisation énergétique des eaux usées**, issue de la **politique d'assainissement**.

- **La consommation responsable (économie circulaire, alimentation...)**

La transformation du système alimentaire et la gestion circulaire des ressources sont pilotées via des **outils de planification transversaux**. Le **Plan Alimentaire Territorial (PAT)** favorise, par exemple, **les circuits courts** et, le cas échéant, le **passage au bio** pour réduire l'empreinte carbone de l'assiette des habitants. Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** a été adapté pour sanctuariser des **zones d'activités agricoles dédiées au maraîchage**. Enfin, la généralisation de la **collecte des biodéchets** et leur **valorisation par méthanisation** permettent de boucler la boucle des ressources à l'échelle métropolitaine.

De manière générale, pour amplifier l'impact de ces investissements publics, la collectivité mise sur **l'innovation et la coopération avec les acteurs privés**.

Stratégies de mises en œuvre territoriales des ODD

- **Une méthodologie d'intégration budgétaire des ODD**

L'Eurométropole de Strasbourg se distingue par **l'intégration des ODD au cœur de son pilotage financier**, et son **budget** aujourd'hui **fléchi** vers des actions concrètes de transition écologique, **environ un tiers du budget (34%)** y est consacré.

Pour parvenir à ce résultat, la collectivité a innové en mettant en place **une méthodologie de suivi ligne par ligne**. Chaque dépense est analysée selon sa contribution à **trois objectifs** : un ODD principal et deux objectifs secondaires. À titre d'exemple, la rénovation d'une école permet de comptabiliser à la fois l'investissement dans l'éducation, mais aussi l'amélioration du chauffage et de l'isolation.

Techniquement, l'ODD principal reçoit d'office 50 % de la ligne budgétaire, tandis que les 50% restants sont répartis à parts égales entre tous les ODD affectés, y compris le principal. Cette méthode de calcul permet de rajouter la deuxième partie de la somme pour obtenir une répartition fonctionnelle cohérente, **aboutissant à une cartographie globale où chaque projet contribue à la trajectoire des ODD**. Ce dispositif devient ainsi un **outil de pilotage transversal**, qui irrigue désormais l'ensemble des directions et des projets portés par la collectivité.

- **La nécessité d'un ODD intégrant la culture**

La collectivité s'illustre également par sa volonté **d'intégrer la culture comme un 18e ODD transversal**, considérant que l'accès à la culture et à la connaissance est indispensable, entre autres, pour accompagner le changement de comportement et renforcer la cohésion sociale face aux défis environnementaux. Des cibles ont également été définies.

Enfin, l'Eurométropole de Strasbourg réalise une première au niveau français en engageant une **revue volontaire locale des ODD**. Ce dispositif permet d'analyser l'évolution des politiques publiques sur la période 2015-2023 au regard des transformations écologiques et des trajectoires ODD.

- **La pertinence d'un référentiel**

Cet exemple démontre **l'importance d'intégrer les ODD** dans la feuille de route d'une collectivité. Strasbourg, en utilisant ce **référentiel universel**, adopte une **vision systémique** qui décloisonne les politiques publiques. Cela permet de **légitimer l'action publique** en alignant les investissements locaux sur des standards internationaux reconnus. De plus, un **budget fléché ODD permet d'identifier et de prioriser** les projets à fort impact social et environnemental. En somme, les ODD deviennent un **outil de performance et de résilience** pour les territoires de demain.

Les défis de l'ingénierie et de la pérennité financière

La pérennité de ces actions est menacée par le **manque de visibilité sur les aides de l'État**, dont les revirements créent de la confusion pour les usagers et les décideurs. Au-delà des financements, la collectivité alerte sur la **difficulté croissante à mobiliser l'ingénierie nécessaire pour massifier ces projets complexes**. Sans un soutien stable et une ingénierie renforcée, la capacité des communes à répondre à l'accélération du dérèglement climatique restera sous tension.

Les efforts déployés en matière d'adaptation aux changements climatiques nécessitent un **accompagnement constant et pérenne de l'État**, notamment pour soutenir les administrés dans leurs changements de pratiques.

Participation citoyenne et approche systémique

L'acceptabilité des mesures, comme la **Zone à Faibles Émissions (ZFE)** précitée, a été intégrée à la démarche dès le début du mandat pour transformer la contrainte en une adhésion collective. La Ville de Strasbourg et l'Eurométropole utilisent des **outils de concertation et d'accompagnement**, notamment via l'Agence du Climat — très sollicitée par la population et les entreprises —, pour s'assurer que personne ne soit laissé « sur le bord du chemin » dans cette transition, tant sur le plan financier que pratique. Cette approche ne se limite pas à la réduction des émissions de carbone ; **le sujet est travaillé de façon systémique et multidisciplinaire**, intégrant des documents structurants dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et de la santé. Pour agir de manière opérationnelle, la collectivité s'appuie sur une **administration unique et mutualisée**, permettant d'avancer de manière conséquente sur ces **enjeux complexes**.

Santé globale

En intégrant la santé humaine, animale et environnementale dans la planification urbaine selon le concept de « **Une seule santé** » (*One Health*), la collectivité cherche à rendre le **territoire plus résilient** pour permettre aux citoyens non seulement de vivre, mais de survivre face aux chocs climatiques futurs. Cette ambition se concrétise à travers un **Plan d'action intégré (PAI)** dédié à cette approche, notamment via le programme européen URBACT, qui sert de trait d'union opérationnel entre les différentes échelles de décision et les leviers d'action publique du territoire.

Perspectives de planification résiliente

En conclusion, l'avenir durable de l'Eurométropole de Strasbourg passera par une mutation profonde de ses outils de planification. Le PLUi adopté fin 2016 était orienté vers une **métropole attractive et innovante qui « rayonne »**. La collectivité estime aujourd'hui qu'il est nécessaire **d'engager une révision** de ce PLUi et des plans climats pour y intégrer notamment la santé comme pivot central. Cette nouvelle planification doit garantir un **avenir pérenne** en mettant l'accent sur **l'économie des ressources, la sobriété foncière et l'amélioration de la qualité des sols et de l'air**. L'enjeu est de **transformer durablement le territoire**.

La collectivité a ainsi avancé de manière conséquente sur un sujet multidisciplinaire pour **s'adapter au dérèglement climatique** et **bâtir un territoire résilient**, capable de prospérer dans un environnement en mutation.